

Développement des Energies Renouvelables : Cté de Communes Arbois Poligny Salins: le SIDEC à la barre!

Transition énergétique, la com'com s'engage

C'est mercredi 5 mai que sera signée au pôle administratif de Poligny la convention de partenariat 2021-2025 pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) et le Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication du Jura (SIDEC). Le SIDEC, acteur historique départemental de l'énergie au service des collectivités du Jura, développe ses activités liées à la transition énergétique et accompagne les collectivités du Jura dans leurs démarches Climat air énergie (CAE). Ainsi, le SIDEC propose une boîte à outils permettant de conduire des actions de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Conclue pour 4 ans, la convention couvre la manda-

ture intercommunale.

La CCAPS est engagée dans une démarche de transition énergétique pour la lutte contre le changement climatique, dont la portée concerne son territoire et participe globalement à l'atteinte des objectifs fixés à l'échelle régionale (SRADDET), nationale (Loi énergie climat du 8 novembre 2019) et même au-delà (accord international de Paris...). Ce partenariat permettra à la CCAPS, qui a déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions sur son territoire de changer d'échelle avec l'appui du SIDEC, et ainsi devenir un territoire remarquable en matière de production d'énergies renouvelables. La CCAPS dispose de nombreuses ressources pour accroître significativement la production d'énergie renouvelable sur son territoire et s'engager ainsi sur

une trajectoire de Territoire à énergie positive. Par exemple, avec la réalisation de 4 projets EnR (un parc éolien, une installation photovoltaïque de grande ampleur et deux chaufferies biomasse), le territoire pourrait facilement doubler sa production d'énergie renouvelable en moins de 10 ans.

Parmi les objectifs de la convention : devenir un territoire exemplaire en matière de production d'énergie renouvelables ; communiquer auprès des communes et les embarquer dans les actions de transition énergétique. Plusieurs thématiques sont visées au travers de ce partenariat : maîtrise des consommations énergétiques, développement des énergies renouvelables sur le territoire dont la production d'électricité et amélioration de la qualité de l'air.

La Voix du Jura, 29/04/2021

- ✓ Sur la base d'éléments issus des études à mener, permettre aux collectivités de décider des zones sur lesquelles elles souhaitent et ne souhaitent pas développer des projets ;
- ✓ Maximiser les retombées économiques locales.

La première mission confiée à la SEM EnR Citoyenne a été de connaître le potentiel éolien du territoire afin que les parties prenantes de la convention puissent disposer des éléments nécessaires pour décider des suites à donner au développement éolien. La SEM EnR Citoyenne, au côté de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, a ainsi été en charge, pour le compte du collectif, de la coordination des parties prenantes et des études confiées à l'automne 2019 au groupement EGREGA, ABIES et HRAFNKEL.

Focus : Qui est la SEM EnR Citoyenne

La SEM EnR Citoyenne est un outil territorial et citoyen au service du développement des énergies renouvelables. Son objectif est de permettre une appropriation des projets EnR d'envergure par les collectivités et les citoyens. Cette appropriation passe par une gouvernance assurée par les acteurs locaux, une implication tout au long du projet et une maximisation des retombées économiques locales.

La SEM EnR Citoyenne a pour missions de développer, construire et exploiter des projets d'énergie renouvelable avec les collectivités. Ainsi, elle finance et conduit les études nécessaires aux autorisations, recherche les partenaires bancaires et les entreprises nécessaires à la construction, assure l'exploitation des installations.

Son modèle permet d'associer les collectivités comme copropriétaires des projets. Ce modèle permet aux collectivités de rester maître de leurs projets.

